

## Notes de l'atelier III

### Mines, environnement et développement durable

#### 1-Donald Blanchet :

L'industrie minière a une mauvaise réputation en raison des abus et des mauvais coups du passé. Il y a des efforts de fait afin de corriger les choses et ce, depuis un certain temps.

Plusieurs instances et organismes (gouvernementaux entre autres) doivent être impliqués dans le démarrage d'un projet minier. Une réglementation plus sévère s'impose.

Il y a environ une décennie, la dimension environnementale n'était pas prise en considération dans le développement minier.

Les principales étapes du démarrage d'un projet minier sont exposées par le conférencier.

- LQE (loi provinciale) dont les dispositions générales et le chapitre II doivent être examinés de près, particulièrement pour les projets situés au Nord du 55<sup>ième</sup> parallèle où la réglementation s'applique différemment.
- Loi sur les mines et les autres lois s'appliquant à la faune, à la forêt, à l'eau, etc. doivent aussi être prises en compte.

La révision de la Loi sur les mines instaurera des modifications (7000 tonnes/jours et plus, consultations publiques, coûts des travaux de restauration, etc.) dont il faut tenir compte.

Les ministères fédéraux, tel que le ministère des Pêches et Océans, doivent également être impliqués.

D'autres règles sont à prendre en compte dans des cas particuliers tel que l'exploitation de l'uranium.

Il y a une douzaine de permis à obtenir afin de démarrer une exploitation minière.

Le volet « environnement » exige maintenant des études d'impacts exhaustives qui peuvent prendre plus de deux ans à être réalisées.

Enfin, il y a eu des abus dans le passé et les pratiques et les législations changent. Il y aura toujours un impact découlant des activités humaines. Le développement durable fait en sorte que le pilier « social » est plus présent qu'avant. Dorénavant, des ententes de principes doivent être signées entre les partis impliqués.

#### 2-Jean-François Doyon :

Le conférencier explique les principales étapes d'une exploitation minière en soulignant le fait que des opérations importantes s'imposent avant même que le minerai soit traité telle que les rejets miniers trop pauvres pour passer à l'usine et les eaux rejetés. La compagnie minière qu'il représente, Agnico Eagle, a mis en place une politique environnementale imposante. Des choix ont été fait afin de réduire les impacts des activités minières (ex. Goldex à Val-d'Or) et divers exemples de rétablissement de sites

miniers abandonnés sont également exposés. Enfin, selon le conférencier, le développement durable doit être un développement responsable ayant des retombés durables.

### **3-Ugo Lapointe :**

Le développement minier débute d'abord par l'exploration minière et ensuite l'exploitation minière est engagée à diverses conditions. Il y a une hausse de l'exploration minière dans le Nord de Eeyou Istchee depuis 2007 et l'exploitation minière a connue une baisse entre 1985 et 2009. Les communautés de Wemindji et Eastmain sont principalement concernées par ces projets.

Les sites orphelins ne sont pas répertoriés au Québec, les données les concernant ne sont pas cumulées au même endroit. Les conséquences du drainage minier acide et de la contamination des eaux entre autres ne sont pas connues en détail.

La cohabitation du développement minier et des autres usages du territoire (pourvoyeurs, routes, activités forestières, etc.) est une préoccupation constante. Les opportunités économiques que sont les mines exercent inévitablement de la pression sur le territoire, la faune et les communautés autochtones ainsi que sur leurs pratiques d'activités traditionnelles.

Il y a une plus grande volonté d'assurer une meilleure protection de l'environnement. À cet effet, voir les quatre solutions proposées dans la présentation PowerPoint du conférencier.

Il y a également un besoin d'assurer des bénéfices plus importants pour les communautés concernées.

Voir la présentation du conférencier pour les cinq points présentés en conclusion, dont la planification de la gestion du territoire.

### **4-Guy Bourassa et Robert Kitchen :**

Les conférenciers ont présenté les démarches entreprises afin de mettre sur pied la compagnie Nemaska Exploration Inc.. Un système de royauté a été instauré avec cette nouvelle compagnie dont les Cris sont actionnaires. La prise de décision de devenir partenaire s'est fait en trois jours! Ils se sont inspirés de d'autres exemples existant chez les Premières Nations. Le site visé est riche en nickel et autres minéraux.

Le site est accessible par la route et donne aussi accès à un camp pour l'hébergement des travailleurs.

Certains éléments fondamentaux pour les Cris se sont retrouvés dans l'entente de principe signée entre les partis tel que la protection de l'environnement et des savoirs traditionnels, de l'éducation et de l'appui social que nécessite un tel projet. Un fond de développement socioéconomique a également été mis en place tout comme un système de partage des bénéfices.

La présentation PowerPoint du conférencier est particulièrement pertinente, elle résume bien le projet Nemaska Exploration Inc. et ses diverses étapes de mise en œuvre.

### **Période de questions:**

En raison du manque de temps, aucune question ou commentaire n'ont été apporté par l'assistance.